



Section Foot Féminin

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°36

Réunion restreinte du : mardi 23 avril 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT

Informations dernières journées de championnat Régional 1 – 2 – 3

La Section informe les clubs que, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, toutes les rencontres des équipes d'un même groupe doivent se dérouler le même jour et à l'horaire officiel lors de la dernière journée.

Le coup d'envoi des matchs en Seniors Féminines n'ayant pas d'horaire officiel (plage horaire), la Section fixe toutes les rencontres à 17h30.

Des dérogations horaires pourront être accordées à la demande des clubs uniquement pour les matchs ne présentant aucun enjeu (accessions ou relégations) ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par une accession soit par une relégation.

Régional 1

Arbitrage - rappel :

La Section rappelle que conformément à la décision du Comité de Direction du 20/03/2017, 3 arbitres officiels seront désignés pour les 3 dernières journées du championnat régional Seniors Féminin R1.

La prise en charge est la suivante :

Arbitre Central : à la charge du club recevant.

Arbitre Assistant 1 : à la charge des 2 clubs.

Arbitre Assistant 2 : à la charge de la LPIFF.

Communication – Compétitions Féminines Jeunes
Saison 2019/2020**Les compétitions féminines jeunes évoluent**

Conformément aux préconisations de la Direction Technique Nationale de la F.F.F., et afin d'être plus en phase avec la répartition des licenciées jeunes au sein des différentes catégories, le Comité de Direction de la Ligue a, en sa réunion plénière du 30 Avril 2018, décidé de faire évoluer, à compter de la saison 2019/2020, l'offre de pratique féminine jeune comme suit :

- . Les Compétitions U16 F deviennent les Compétitions U15 F
- . Les Compétitions U19 F deviennent les Compétitions U18 F

Dans ce cadre-là, et en amont de l'envoi du dossier d'engagements 2019/2020, ledit Comité a, en sa réunion plénière du 1er Avril 2019, fixé les conditions de participation des joueuses dans ces nouvelles compétitions :

Compétitions U15 F (Ligue et District)

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U15 F et U14 F.

Les joueuses licenciées U13 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

Compétitions U18 F (Ligue et District)

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U18 F, U17 F et U16 F.

Les joueuses licenciées U15 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

CHAMPIONNAT – Jeunes U19F – U16F**U16F****Informations :**

La Section informe les clubs concernés par la Ladies Cup que cette compétition est prioritaire sur le championnat par conséquent dans le cas où un match de championnat serait programmé le même jour, il sera reporté uniquement sur demande du club concerné.

La Section invite les clubs à formuler leurs éventuels demandes afin d'anticiper les reports.

Poule D**21295062 VIGNEUX CO 1 / FFA 77 1 du 20/04/2019**

La Section prend connaissance du courriel des 2 clubs et neutralise cette rencontre, les 2 clubs n'ayant pas réussi à trouver une date commune pour reporter cette rencontre.

Feuilles de match manquantes

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant pour absence de feuille de match après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel :

U19F – poule C – 21295335 JOUY LE MOUTIER FC 1 / BEZONS USO 1 du 06/04/2019

U16F – poule D – 21295061 GRETZ TOURNAN 1 / VITRY ES 1 du 06/04/2019

U16F – poule F – 21295153 ETAMPES FC 1 / EVRY FC 1 du 06/04/2019

1^{er} rappel :

U19F – poule A – 21295250 CERGY PONTOISE FC 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 13/04/2019

U19F – poule C – 21295338 SEVRAN FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 du 13/04/2019

U19F – poule C – 21295340 SAINTE GENEVIEVE SPORTS 1 / JOUY LE MOUTIER FC 1 du 13/04/2019

U19F – poule C – 21295341 COLOMBES LSO 1 / BEZONS USO 1 du 13/04/2019

U16F – poule D – 21295068 PUC 1 / SUCY FC 1 du 13/04/2019

U16F – poule F – 21295160 CHAMPS SUR MARNE AS 1 / PARAY-ATHIS 1 du 13/04/2019

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS - JEUNES

La Section informe les clubs que les Finales de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf Seniors et jeunes se dérouleront au complexe sportif Salif Keita à CERGY PONTOISE comme suit:

Samedi 1er juin 2019: Finales U16F et U19F (horaires à déterminer)

Dimanche 02 juin 2019: Finale Seniors F. (horaires à déterminer)

1/2 Finales:

U19F

21393521 ISSY FF 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 04/05/2019

Demande de VGA ST MAUR FF1 pour reporter le match au 11/05/2019.

Accord de la Section sous réserve de l'accord d'ISSY FF 1 qui doit parvenir au plus tard pour la réunion du 30/04/2019.

U16F

21393524 PARIS FC 3 / VGA ST MAUR FF 2 du 04/05/2019

Ce match se déroulera le 08/05/2019.

Accord des 2 clubs via Footclubs.

Accord de la Section.